

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LAVANCIA-EPERCY**

-----  
**Séance du 27 JUIN 2017**  
-----

**Date de convocation** : 21/06/2017  
**Date d'affichage** : 21062017/2017  
**Nombre de Conseillers** : en exercice 14    présents 10    votants 14  
**Résultats des votes** :    Pour : 14    Contre : 0    Abstention : 0

**Objet de la délibération** : Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour de l'église paroissiale Saint-Georges – accord de principe

L'an deux mil dix-sept, le mardi 27 juin à 20 heures 00,  
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JAILLET Bernard, Maire.

**Présents** : M.M. JAILLET Bernard. – GUINARD Sylviane – RODIA Christophe - PONS Claude – QUEY Nicole - MAITREPIERRE Sylvie - VELON Raymond – SALVI Christian - PIROUX Jean-Claude – MULTRIER Pierre-Yves

**Excusés** : Mme SERVIGNAT Odette qui donne pouvoir à M. JAILLET Bernard  
Mme PERRODIN Emilie qui donne pouvoir à M. RODIA Christophe  
M. THIRIET Hubert qui donne pouvoir à M. PONS Claude  
M. GRILLET Rodrigue qui donne pouvoir à Mme GUINARD Sylviane

**Secrétaire de séance** : M. PONS Claude

M. le Maire rappelle que par arrêté n° R43-2015-12-18-005 du 18 décembre 2015 du Préfet de la Région Franche-Comté, l'église paroissiale Saint-Georges de Lavancia-Epercy est inscrite en totalité au titre des monuments historiques.

Il explique que l'architecte des Bâtiments de France propose un périmètre délimité des abords (PDA) autour de l'église paroissiale Saint-Georges. Ce périmètre est plus réduit que le périmètre de 500 m, adapté à la réalité du terrain et tient compte notamment des covisibilités.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Donne son accord sur le périmètre délimité des abords (PDA) autour de l'église paroissiale Saint-Georges proposé par l'architecte des Bâtiments de France.

Pour copie conforme et certification  
Le Maire  
Bernard JAILLET

  
